

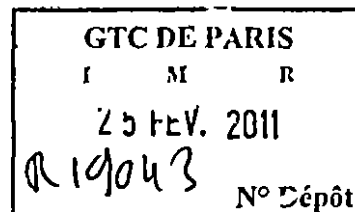


1101863701

DATE DEPOT :	2011-02-25
NUMERO DE DEPOT :	2011R019043
N° GESTION :	2009B04636
N° SIREN :	397480930
DENOMINATION :	BOUYGUES TELECOM
ADRESSE :	32 avenue Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/16
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 16 DECEMBRE 2010



L'an deux mille dix,
le jeudi seize décembre, à dix heures,

les actionnaires de BOUYGUES TELECOM se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Philippe MARIEN préside l'Assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration.

- Jean-François GUILLEMIN, mandataire de BOUYGUES,
- Et Alain POUYAT,

actionnaires présents et acceptant sont appelés comme scrutateurs.

Robert BRARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent ensemble 40 463 371 actions de 15,24 € nominal chacune de la société.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 2 – « Objet » des statuts comme suit :

Ancienne rédaction

La société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

L'étude, le développement, l'exploitation et la commercialisation de tous produits et services de télécommunications mobiles, Internet, et fixes, ainsi que tous produits et services connexes (en ce compris ceux du multimédia, de la télévision, de l'Internet et de l'Intronet) ;

L'étude, la création, le développement, l'exploitation et la commercialisation de tous réseaux et infrastructures de télécommunications mobiles, Internet, télévision et fixes (en particulier d'un réseau de radiotéléphonie conforme aux normes GSM 1800, GSM 900, UMTS ...) locaux, nationaux et internationaux ainsi que tous les systèmes d'informations, plates-formes multimédias, logiciels et systèmes requis pour l'exploitation desdits réseaux et infrastructures ainsi que leur extension et la production de services ;

CR

La création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous réseaux ou établissements se rapportant aux activités spécifiées ci-dessus;

La prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, commerciales ou industrielles pouvant se rapporter à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'association ou participation ou autrement.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un des objets spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement.

Nouvelle rédaction

ARTICLE 2

Objet

La société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger :

L'étude, le développement, l'exploitation et la commercialisation de tous produits et services de télécommunications mobiles, Internet, et fixes, ainsi que tous produits et services connexes (en ce compris ceux du multimédia, de la télévision, de l'Internet et de l'Intranet) ;

L'étude, la création, le développement, l'exploitation et la commercialisation de tous réseaux et infrastructures de télécommunications mobiles, Internet, télévision et fixes (en particulier d'un réseau de radiotéléphonie conforme aux normes GSM 1800, GSM 900, UMTS ...) locaux, nationaux et internationaux ainsi que tous les systèmes d'informations, plates-formes multimédias, logiciels et systèmes requis pour l'exploitation desdits réseaux et infrastructures ainsi que leur extension et la production de services ;

Le courtage en assurances ;

La création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous réseaux ou établissements se rapportant aux activités spécifiées ci-dessus;

La prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, commerciales ou industrielles pouvant se rapporter à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'association ou participation ou autrement.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un des objets spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement.

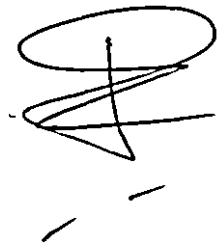
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Z' or 'S' shape with a vertical line through it, and a few short horizontal strokes below.